

Compte rendu de la séance du mercredi 12 avril 2023

Convocation du 05 Avril 2023

Présents :

Monsieur Damien BRIET, Monsieur Philippe PLANQUART, Monsieur François RICAUD, Monsieur Philippe PRANGER, Monsieur Dominique RIBEIRO, Madame Louise LICTEVOUT, Madame Sandrine MAZURIER

Excusés :

Madame Marie-Pierre CARPENTIER, Monsieur Jean-Luc HERBERT

Absents :

Monsieur Benoît NORMAND

Secrétaire de la séance:

Louise LICTEVOUT

Ordre du jour:

- 1- Vote du compte de gestion 2022.
- 2- Vote du compte administratif 2022.
- 3- Affectation du résultat 2022.
- 4- Fixation des taux d'imposition 2023.
- 5- Vote du budget primitif 2023.
- 6- Demande de subvention.
- 7- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

1-Vote du compte de gestion 2022.

Monsieur PLANQUART, 1er adjoint, donne lecture aux conseillers du compte de gestion du trésorier de Doullens.

Le compte présente les résultats suivants:

- Section d'investissement: deficit de 10 042.01€
- Section de fonctionnement: excédent de 189 150.37 €

Soit un excédent global de 179 108.36 €.

A l'unanimité, les membres présents approuvent le compte de gestion 2022.

2- Vote du compte administratif 2022.

Monsieur PLANQUART présente le compte administratif 2022 du Maire.

Les chiffres sont identiques à ceux du compte de gestion.

Monsieur le Maire, se retire pour le vote et la présidence de la séance revient temporairement à Mr PRANGER Philippe doyen des élus présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022.

3- Affectation du résultat.

Monsieur PLANQUART précise que l'affectation du résultat intervient après le vote du compte administratif.

Elle doit faire l'objet d'une délibération si la section d'investissement est déficitaire.

Monsieur PLANQUART propose d'affecter le résultat comme suit au BP 2023.

- Report au 001: -10 042.01 (déficit d'investissement et inscription au 1068 de la somme de 10 042.01.

-Report au 002: + 179 108.36 (excédent de fonctionnement).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation

4- Vote des taux d'imposition 2023.

Monsieur PLANQUART précise que les taux d'imposition 2023 sont identiques à ceux de 2022 soit :

-Foncier bâti : 30.36 %

- Foncier non-bâti: 20.71 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires: 5.02 %

A l'unanimité des membres présents, les taux sont acceptés pour 2023.

5- Vote du budget primitif:

Monsieur PLANQUART, donne lecture du budget primitif 2023.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses à hauteur de 92 455.01 €.

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 41 332.88€

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
INVESTISSEMENT	92 455.01	92 455.01	/
FONCTIONNEMENT	232 199.43	273 532.31	41 332.88
TOTAL	324 654.44	365 987.32	41 332.88

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2022.

6- Subventions:

Monsieur PLANQUART, demande l'approbation du Conseil Municipal pour les subventions individuelles suivantes:

- Handball d'Ailly le Haut Clocher
- Anciens combattants.

Pour proposition, la somme de 75 € ou de 100 €

Après délibération, le Conseil Municipal accorde une subvention de 75€ pour le handball (4 voix pour 75€ et 3 voix pour 100€ et 1 abstention)

Après délibération, le Conseil Municipal accorde une subvention de 75 € également aux Anciens Combattants (5 voix pour 75€ et 3 voix pour 100 €)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention au PNR et au département pour les travaux de réfection du monument aux morts.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les demandes de subvention.

7- Questions diverses:

Il convient de demander un devis pour abattre l'arbre situé au carrefour des rues d'autour et d'hémimont, en face de monsieur SAUVAGE.
Le bois sera donné par tirage au sort aux personnes qui en feront la demande.

L'enrobé donné par le Communauté de Communes a été réceptionné le 13 Avril.

Il est recherché des personnes bénévoles pour servir de jury au concours des villages fleuris en Juin 2023.

Fin de la séance à 22h26.